



Monsieur Henri Murith, à Annemasse et Genève;
Monsieur et Madame Denis et Colette Brodier-Murith, à Annemasse;
Jean-Etienne et Gaëlle Brodier-Lavidière, Lilian et Arthur;
Caroline Brodier et Federico Nunez, Noa, Talie et Adria;
Monsieur et Madame Jean et Patricia Murith-Urcuyo, à Cologny;
Jacques Murith et Disixa Medina, Alanna et Diego;
Philippe et Magali Murith-Kalala et Nolann;
Jean-Marc Murith;
Monsieur et Madame Noël et Anne Dentand-Murith, à Annemasse;
Raphaël et Sarah Dentand, Norah et Evan;
Marie Dentand et Anthony Dubois;
Rémi et Hugo Dentand;
et l'enfant de cœur de la famille;
Madame Monique Macheret-Murith, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-
enfants;
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu André et Rita Murith, ainsi
que Ria van Erp;
Les enfants et petits-fils de feu Paul et Odile Schenker-Murith;
Monsieur Paul Murith-Fracheboud, ses enfants et petits-enfants, et Madame Cécile
Siffert ;
ainsi que les familles Déjussel, Gielly, Chatelain, Schaeffer, Béné, parentes, alliées
et amies en France et en Suisse,

ont le profond chagrin de faire part du décès de

Madame Marie-Louise MURITH née Déjussel-Clerc

leur très chère épouse, maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman,
mamie, belle-sœur, tante, grand-tante, arrière-grand-tante, cousine, marraine,
parente et amie, enlevée à leur tendre affection le 25 février 2014 à Ambilly (Haute-
Savoie, France) dans sa 91ème année, après une longue maladie, entourée de
l'affection des siens.

Maman repose au Funérarium d'Annemasse, rue de la Paix.

La messe de sépulture sera célébrée en l'église Saint-André, place Saint-André à
Annemasse, le mardi 4 mars à 15H00.

L'inhumation suivra au cimetière d'Annemasse.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.